

HONORAIRES DE L'AGENCE

Au 15 juin 2026

Mandat de VENTE

Les honoraires de transaction sont à la charge des vendeurs sauf convention particulière indiquée sur le mandat de vente, et sont les suivants :

- 6 % TTC Maximum Locaux à usage d'habitation
- 7 % TTC Maximum Terrains à bâtir
- 10 % TTC Maximum Locaux commerciaux et entreprises

Mandat de RECHERCHE

Les honoraires de transaction sont à la charge des acquéreurs sauf convention particulière indiquée sur le mandat, et sont les suivants :

- 6 % TTC Maximum Locaux à usage d'habitation
- 7 % TTC Maximum Terrains à bâtir
- 10 % TTC Maximum Locaux commerciaux et entreprises

Mandat de LOCATION SAISONNIERE

Les honoraires de transaction sont à la charge des acquéreurs sauf convention particulière indiquée sur le mandat, et sont les suivants

- 20 % TTC Maximum du montant du loyer sans entrées/sorties
- 25 % TTC Maximum du montant du loyer avec entrées/sorties

TVA comprise au taux de 20%